

SDAGE 2010-2015

SCHÉMA DIRECTEUR D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA GUYANE

Documents d'accompagnement

Volume 6.

**Résumé des dispositions prises pour
l'information et la consultation du public**

SOMMAIRE

6.1. Première consultation du public sur l'état des lieux du district	116
61.1. Objet de la consultation	116
61.2. Modalités de la consultation	116
61.3. Principaux résultats obtenus sur le district de la Guyane	116
6.2. Consultation du public (2008-2009) relative au projet de SDAGE et au programme de mesures	117
62.1. Nature des documents soumis à consultation	117
62.2. Questionnaire d'accompagnement.....	117
62.3. Actions d'information et d'animations entreprises autour de la consultation publique du projet de SDAGE	118
62.4. Supports.....	120
62.5. Analyse des résultats de la consultation du public	125
62.6. Conclusions.....	135

Liste des figures

Figure 1: tranches d'âge des répondants	125
Figure 2: catégorie socio-professionnelle des répondants.....	126
Figure 3: répartition des répondants par commune	127
Figure 4: Taux de réponse de la consultation publique par commune	127
Figure 5: quelles sont les 2 préoccupations majeures des Guyanais dans le domaine de l'eau ?	128
Figure 6: retrouvez-vous dans notre proposition l'ensemble des problèmes sur l'eau que vous rencontrez dans votre région ?	129
Figure 7: pensez-vous que les dispositions prises concernant l'alimentation en eau potable permettent d'assurer une distribution d'eau de qualité?.....	129
Figure 8: engagement financier pour la suppression des eaux pluviales	130
Figure 9: limitation de l'extraction aurifère et préservation des eaux de surface et souterraines.....	131
Figure 10: priorités dans les risques sanitaires liés à l'eau.....	132
Figure 11: souhaitez-vous que le SDAGE soit mis en place dans sa globalité quitte à payer l'eau plus chère?.....	132
Figure 12: Quels efforts êtes-vous prêts à faire tous les jours pour contribuer à la cause de l'eau ?	133

6.1. Première consultation du public sur l'état des lieux du district

61.1. Objet de la consultation

Dans le courant du premier semestre 2007, une première consultation du public a été conduite en Guyane. Elle a porté sur l'état des lieux du district publié l'année précédente et les questions importantes qui lui sont relatives.

61.2. Modalités de la consultation

La consultation s'est déroulée sur une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2007 et a pris la forme d'un questionnaire comportant les six questions importantes formulées à la suite de l'état des lieux du district hydrographique (réalisé en 2005-2006) :

- diminuer la pollution d'origine domestique ;
- réduire les effets de l'activité aurifère sur les cours d'eau ;
- lutter contre les pollutions agricoles : nitrates et produits phytosanitaires ;
- assurer une alimentation en eau potable pérenne et de qualité pour toute la population ;
- améliorer la connaissance des milieux aquatiques : données environnementales ;
- appliquer le principe de pollueur/payeur.

Le questionnaire a été distribué par voie postale, et a également été mis en ligne sur le site internet de la DIREN Guyane.

Par ailleurs, une sensibilisation aux enjeux de cette consultation a été effectuée lors de présentations dans le cadre de la semaine de l'eau (à Cayenne, Kourou et Saint Laurent) et par le biais du Parc Naturel Régional de Guyane (à Mana). Une présentation a également été effectuée lors de la semaine du développement durable.

Sur les 6 000 questionnaires distribués par voie postale, seuls 145 ont été retournés, ce qui correspond à un taux de retour d'environ 2,5 %.

De même, seulement 57 internautes ont répondu au questionnaire en ligne.

Enfin, les municipalités de Roura et de Montsinéry-Tonnégrande, ainsi que l'association Mama Bobi ont fait part de leur avis sur la problématique de l'eau par courrier libre.

Au final, ce sont seulement 205 personnes ou organismes qui se sont prononcés sur l'avenir de l'eau en Guyane. Il est intéressant de noter une mobilisation importante des lycéens et des étudiants puisqu'ils représentent 27% des retours.

61.3. Principaux résultats obtenus sur le district de la Guyane

Malgré cette faible participation, quelques grandes lignes ressortent en termes de souhaits sur les actions prioritaires à mettre en œuvre.

« Assurer une alimentation en eau potable pérenne et de qualité pour toute la population » et « lutter contre les pollutions agricoles : nitrates et produits sanitaires » constituent les deux premières préoccupations majeures des personnes interrogées. Mais des actions plus ciblées, telles que la poursuite de la lutte contre l'orpaillage clandestin ou l'amélioration des réseaux de collecte des eaux usées et l'augmentation des capacités de traitement, leur paraissent également prioritaires.

Les résultats de cette consultation permettent par ailleurs de mettre en avant la nécessité d'une information et d'une sensibilisation accrue sur les problématiques de l'eau, par le biais des médias communs que sont la presse et la télévision. C'est un point que les personnes interrogées ont souhaité voir mis en œuvre avant la prochaine consultation du public.

6.2. Consultation du public (2008-2009) relative au projet de SDAGE et au programme de mesures

La circulaire du 11 janvier 2008 fixe le cadre dans lequel une deuxième consultation du public doit être effectuée. Elle définit la nature des documents soumis à consultation, ainsi qu'un calendrier pour les districts de Métropole (Corse exclue) et elle précise les missions respectives des services de l'Etat. Cette circulaire prévoit aussi la réalisation d'un questionnaire et d'une campagne de sensibilisation. Cette dernière comportera notamment un dispositif cohérent d'animations locales proposant des lieux de rencontre et de débats, où le public pourra s'informer. Pour les départements et collectivités d'Outremer, le cadre dans lequel cette consultation doit être effectuée est fixé par la circulaire DCE 2008/28 du 24 octobre 2008.

Cette phase de consultation a pour objectifs de :

- sensibiliser aux problèmes de l'eau et des milieux aquatiques dans le district ;
- faciliter l'appropriation des dispositions proposées dans le cadre du SDAGE et du programme de mesures ;
- se conformer à la convention d'Aarhus (intégrée dans le droit français par la loi n°2002-285 du 28 février 2002) portant sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Cette phase de consultation s'est déroulée du 15 décembre 2008 au 15 juin 2009.

62.1. Nature des documents soumis à consultation

Les documents soumis à consultation sont :

- le projet de SDAGE, ses documents d'accompagnement et le rapport environnemental (note d'incidence du projet de SDAGE sur l'environnement) adoptés par le comité de bassin. Le rapport environnemental est accompagné de l'avis du préfet coordonnateur de bassin ;
- le programme de mesures accompagné de l'avis du comité de bassin.

62.2. Questionnaire d'accompagnement

Afin d'aider à l'information et à la formulation des avis par le public, il est prévu qu'un questionnaire soit transmis dans chaque foyer et mis en ligne sur Internet. En complément, le site Internet permettra un accès à des informations territorialisées.

Le cadre réglementaire prévoit que le public puisse faire part de ses observations :

- par écrit dans les lieux où les documents sont mis à disposition ;
- par courrier ou retour du questionnaire adressé au président du Comité de bassin ;
- par courrier électronique en répondant en ligne au questionnaire sur le site dédié.

Le questionnaire est constitué de deux parties, selon une trame fixée au niveau national. La première partie est informative, la seconde comportant le questionnement.

La partie informative

Il est prévu que la partie informative du questionnaire comporte :

- une présentation institutionnelle ;
- une partie commune aux bassins de France (ceci permettant de rappeler que la démarche issue de la DCE est identique dans chaque bassin) ;
- une dernière partie spécifique au bassin de la Guyane.

La partie spécifique à la Guyane comporte les informations suivantes :

- un histogramme présentant le pourcentage de masses d'eau en bon état ou bon potentiel que le SDAGE se fixe comme objectif en 2015 ;
- la carte du bassin avec des indications, si possible au moyen de zonages des grands enjeux et actions prévues pour y répondre ;
- l'indication des accès Internet permettant de consulter des données plus fines ;
- les chiffres clefs du bassin, notamment les dépenses dans le domaine de l'eau et leur financement.

Le questionnaire

L'objectif de cette partie est de permettre au public de s'exprimer sur les grandes questions du bassin (comme par exemple l'ambition générale du projet) mais aussi et surtout sur des questions plus locales.

De même que pour la partie informative, le questionnaire comprend deux parties, l'une nationale, l'autre spécifique au territoire.

62.3. Actions d'information et d'animations entreprises autour de la consultation publique du projet de SDAGE

Lieux de consultation des documents

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :
SDAGE

- documents d'accompagnements
- programme de mesures
- rapport environnemental
- avis du préfet sur le rapport environnemental
- délibérations du Comité de Bassin

Il est accompagné d'un registre sur lequel le public peut consigner ses remarques et propositions.

Il est mis en consultation dans les lieux suivants :

- mairies
- préfecture et sous-préfecture
- Office de l'Eau
- DIREN

www.eau.guyane.developpement-durable.gouv.fr

Des affiches, dépliants et questionnaires (voir ci-dessous § Supports) accompagnent la consultation dans ces lieux.

Annonces de la consultation et information

Annonces légales

L'arrêté préfectoral n°2949 du 14 novembre 2008 fixe les modalités de la consultation du public.

Un avis relatif à la consultation en Guyane a été publié dans France Guyane édition du 28 novembre 2008.

Un avis relatif à une consultation du public sur l'eau dans les départements d'outre-mer et à Mayotte a été publié au journal officiel du 30 novembre 2008.

Avis de consultation

Des avis sur la consultation du public ont été diffusés par différentes voies :

Dans la presse : presse associative, presse communale, magazine, France Guyane

Sur Internet, par des articles et des liens renvoyant vers le site de la consultation, sur une dizaine de sites locaux, deux sites nationaux et un site européen

A la radio, un spot a été diffusé 5 fois par jour pendant deux semaines sur Radio Guyane

A la télévision, un spot a été diffusé 9 fois par jour pendant deux semaines sur Télé Guyane.

Actions partenariales et diffusion du questionnaire

Association Mama Bobi

L'association Mama Bobi a réalisé des animations autour des documents et du questionnaire du SDAGE traduit en Saamaka et Sranan-tongo. Des équipes de médiateurs ont sillonné l'ouest guyanais, sur le littoral (Awala Yalimapo, Mana, Saint-Laurent) et sur le Maroni jusqu'à Maripasoula (Apatou, Grand Santi, Papaïchton, Maripasoula) En plus de ses médiateurs permanents, l'association travaille avec des stagiaires du lycée II de Saint-Laurent. Pour le pays amérindien, Mama Bobi travaille en partenariat avec l'association YEPEE d'Antecum Pata.

Mama Bobi a également participé à la semaine du développement durable, et au forum santé à Saint-Laurent fin mai.

Graine

Le GRAINE, réseau régional d'éducation à l'environnement, a formé avec la DIREN une équipe d'enquêteurs qu'il a coordonné pour des animations à l'occasion des manifestations organisées en Guyane : semaine du développement durable, salon du tourisme, fête de la nature...

Rectorat

Dans le cadre de la formation « développement durable », des enseignants du 1^{er} degré, la DIREN et l'Office de l'Eau sont intervenus sur la problématique de la gestion de l'eau en Guyane, avec en particulier une présentation du projet de SDAGE et de la consultation.

SGDE

Le questionnaire a été mis à disposition dans les points d'accueil de la SGDE.

Un message d'information a été apposé sur la facture d'eau du mois d'avril.

Tenue de stands d'informations et diffusion du questionnaire lors des manifestations suivantes :

- Journée mondiale des zones humides
- Salon Inovatech organisé par la CCCL à Cayenne
- Journée mondiale de l'eau
- Semaine du développement durable (divers stands dans les communes, enquêteurs, diffusion dans le numéro spécial de France Guyane)
- Salon du tourisme
- Fête de la nature
- diffusion du questionnaire lors de portes ouvertes d'établissements d'enseignement

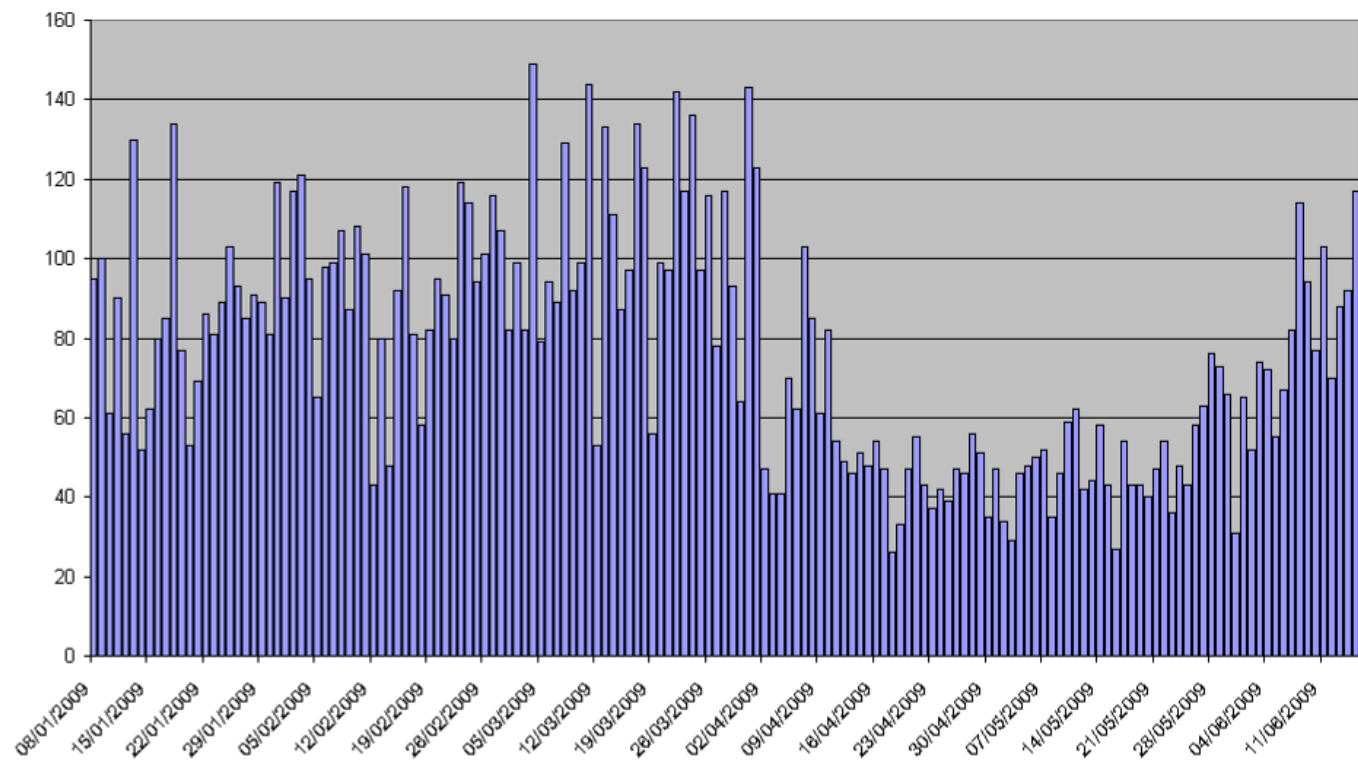
62.4. Supports

Site Internet

Le site Internet www.eau.guyane.developpement-durable.gouv.fr est dédié à la consultation sur le projet de SDAGE. Il propose l'ensemble des documents du projet en téléchargement et offre la possibilité de répondre au questionnaire en ligne.

En moyenne plus de 90 visites par jour, et plus de 140 réponses au questionnaire en ligne (y compris réponses partielles).

Statistiques de fréquentation du site :



Affiches

2 affiches générales sur la gestion de l'eau et la consultation :



6 affiches présentant les grandes thématiques par territoire (5 grands territoires et 1 affiche thèmes communs à la Guyane) :



62.5. Analyse des résultats de la consultation du public

A l'issue de la consultation publique, 1 900 questionnaires ont été retournés sur 15 000 édités sous forme papier, et 64 complétés entièrement par internet, soit un taux de retour de 12,6%. Ce retour représente 3% des foyers guyanais qui ont répondu à la consultation.

Le taux de réponse à cette deuxième consultation publique est de 12,6% et traduit les efforts de communication de la part du comité de bassin. Ce résultat est bien supérieur à celui obtenu lors de la première consultation de 2007, postérieure à l'état des lieux du district de la Guyane, où seulement 2,5% des questionnaires distribués ont été retournés.

Ce taux est très satisfaisant et se justifie notamment par l'intervention d'associations sur le Maroni qui ont sensibilisé la population au projet du SDAGE et rempli les questionnaires avec elle.

Profil des répondants

La tranche d'âge la plus importante de la population ayant donné son avis se situe entre 26 et 35 ans avec 33% des répondants, suivie par les moins de 25 ans et les 36-60 ans avec 29% des interrogés. Les plus de 60 ans représentent seulement 4,5% des répondants et 4,7% n'ont pas renseigné leur tranche d'âge. Hommes et femmes ont complété ce questionnaire à 50% chacun (seuls 4,5% des personnes n'ont pas renseigné cette dernière information).

En complément, une comparaison du nombre de répondants par rapport à la population totale de chaque tranche d'âge (recensement INSEE 2007) a été établie (Figure 1). Selon cette analyse, ce sont les 36-60 ans qui répondent en plus grande partie à la consultation (1,3%) alors que les moins de 25 ans sont les moins nombreux (0,6%).

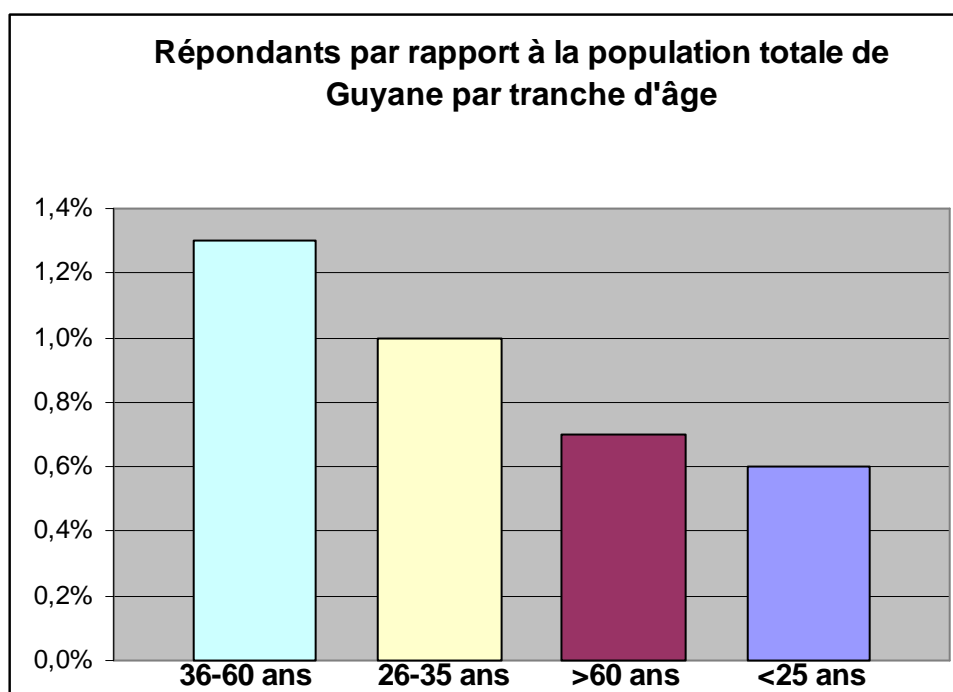


Figure 1: tranches d'âge des répondants

L'origine socio-professionnelle des participants a été renseignée dans 97,4% des réponses. La population la plus représentée dans cette consultation est la catégorie « sans activité professionnelle » avec 32,2% de répondants. Les étudiants sont ensuite les plus représentés avec 20,6% tandis que les retraités ne représentent que 2,7% de la population qui a répondu à cette consultation.

D'autre part les données de l'INSEE permettent d'interpréter la participation de la population à la consultation. En effet, l'analyse de la répartition socio-professionnelle sur l'ensemble de la population guyanaise (Figure 2) montre que ce sont les agriculteurs qui répondent le plus massivement à la consultation publique.

A titre d'exemple et pour comprendre cette figure, bien que la catégorie « sans activité professionnelle » ait répondu en plus grand nombre à cette consultation, il est important de relever que les répondants ne représentent en fait que 2,7% des membres de cette catégorie socio-professionnelle.

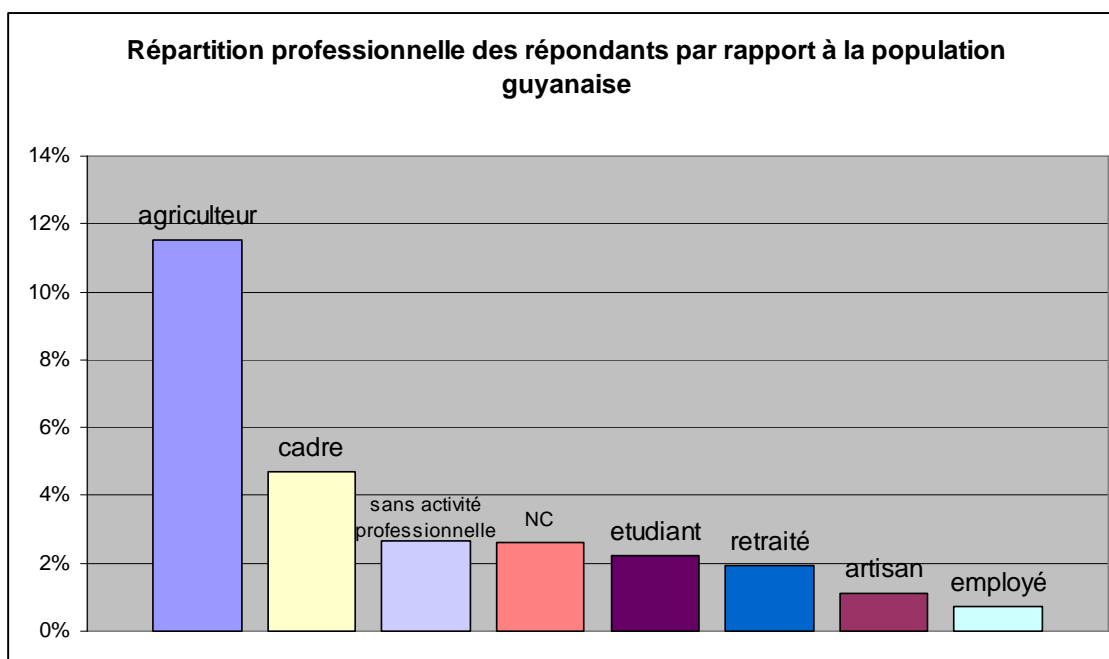


Figure 2: catégorie socio-professionnelle des répondants

Les populations ayant le plus répondu aux questionnaires sont celles du territoire « littoral ouest » qui regroupe les communes le long du fleuve Maroni (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Il faut par ailleurs tenir compte du fait que l'association Mama Bobi s'est rendue dans les villages du fleuve Maroni pour aller à la rencontre des populations et leur expliquer le projet de SDAGE. Cette présence de proximité a visiblement conduit à un retour important de questionnaires remplis dans leur quasi-totalité.

Les territoires pour lesquels les taux de retour sont les moins importants sont l'Intérieur et l'Est. Ce faible taux de retour est expliqué par le fait qu'aucune association n'a fait la démarche de rencontrer les populations de l'Intérieur et de l'Est et de leur expliquer le projet de SDAGE.

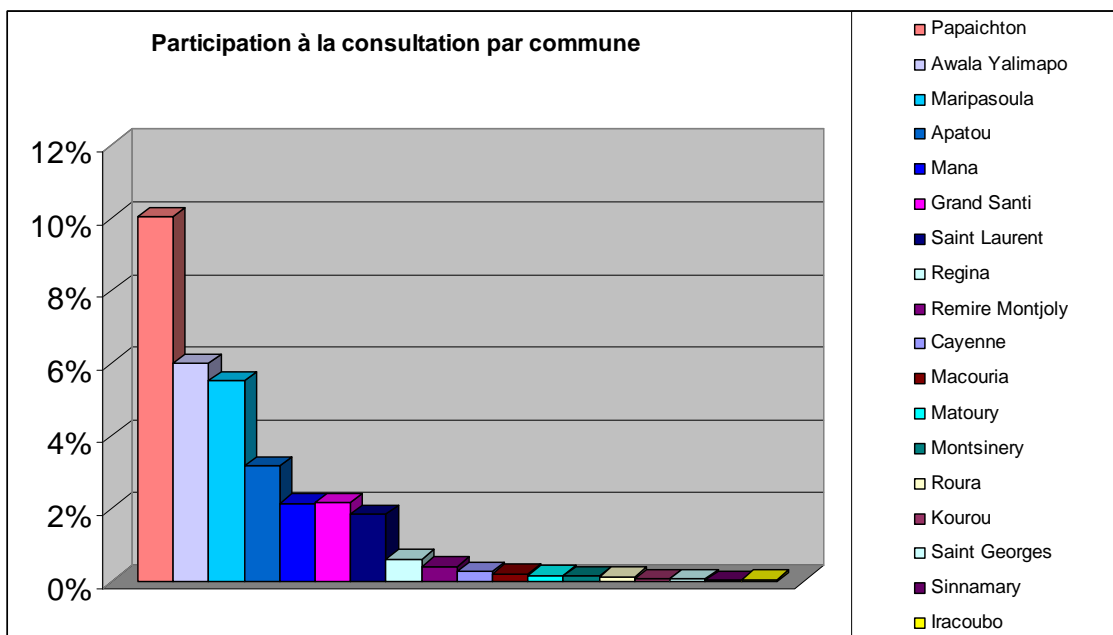
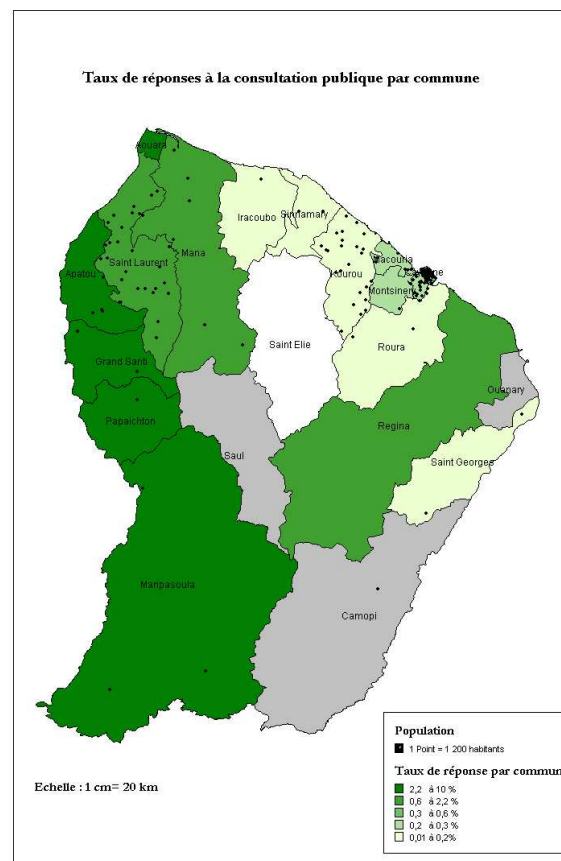


Figure 3: répartition des répondants par commune

La carte (Figure 4) ci-après permet d'apprécier la répartition géographique des répondants à la consultation publique. On constate ainsi que le Maroni est une région pour laquelle l'intervention d'associations a permis de recueillir un nombre important de questionnaires, comparativement à des zones comme l'intérieur où la participation est très faible, voire nulle.

Figure 4: Taux de réponse de la consultation publique par commune



Parmi les 97% de la population qui s'est exprimée sur le moyen qui leur semble le plus approprié pour une prochaine consultation, 68% choisissent le biais d'une association ; Internet ne représentant que 6,6% des réponses.

Analyse qualitative par question

Les deux préoccupations majeures des Guyanais dans le domaine de l'eau

La population a répondu à 99% à au moins une des 9 propositions de la question 1.

Parmi cet échantillon, 54,3% des répondants se disent préoccupés par les besoins en eau de la population, puis ils sont 38,5% à être préoccupés par la pollution liée aux rejets des villes (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces résultats issus de la consultation sont en accord avec les propositions faites dans le cadre de la révision de ce SDAGE puisque l'alimentation en eau en potable de la population et les pollutions liées aux rejets des villes font partie des dix axes prioritaires retenus.

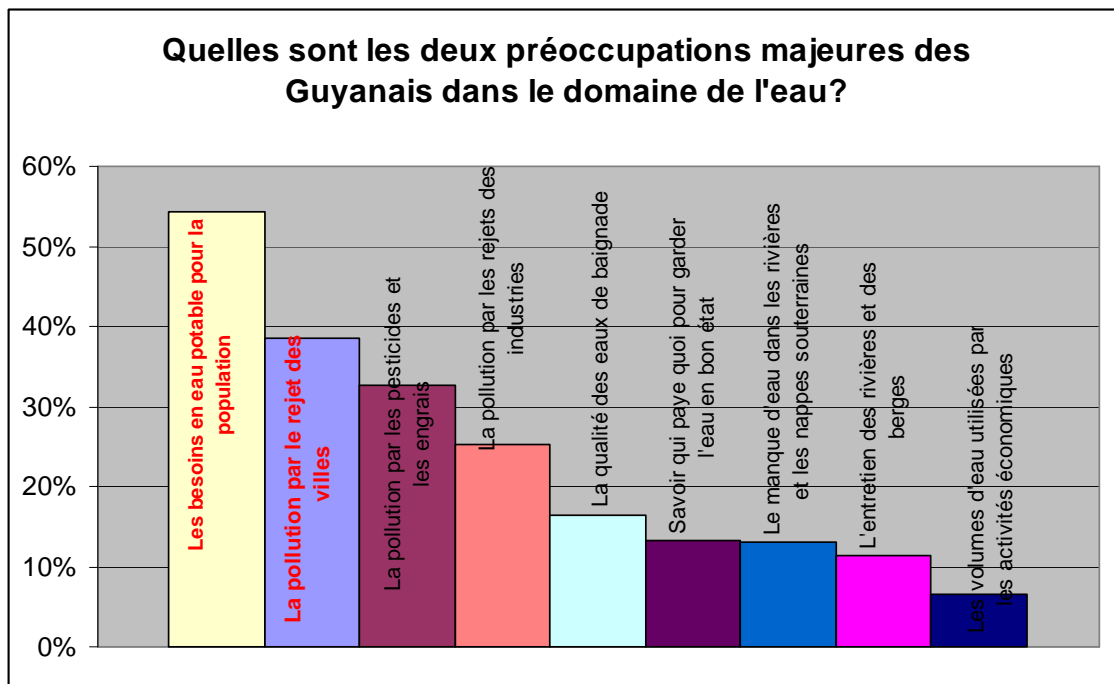


Figure 5: quelles sont les 2 préoccupations majeures des Guyanais dans le domaine de l'eau ?

Satisfaction sur la proposition concernant les problèmes sur l'eau en Guyane

La population consultée répond en très large majorité (78%) que les problèmes liés à l'eau et évoqués dans le SDAGE sont présents, au moins en partie, sur son territoire ; 16% des répondants ne s'expriment cependant pas sur cette question (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Il apparaît donc que la majorité des sondés sont satisfaits des propositions et des lignes directrices établies dans le SDAGE révisé.

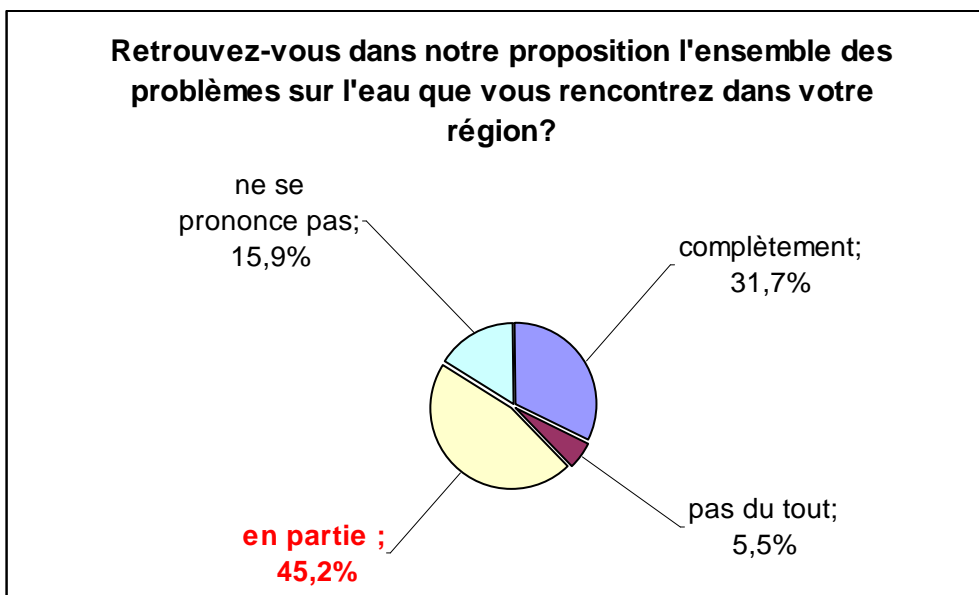


Figure 6: retrouvez-vous dans notre proposition l'ensemble des problèmes sur l'eau que vous rencontrez dans votre région ?

Avis sur les dispositions prises concernant l'alimentation en eau potable pour la population

Les personnes interrogées ont répondu à 96% à cette question.

73.2% des répondants pensent que les dispositions proposées dans le SDAGE révisé permettront, au moins en partie, d'assurer une alimentation pérenne et de qualité pour la population (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Cette réponse de la part des personnes sondées conforte les dispositions proposées dans le SDAGE.

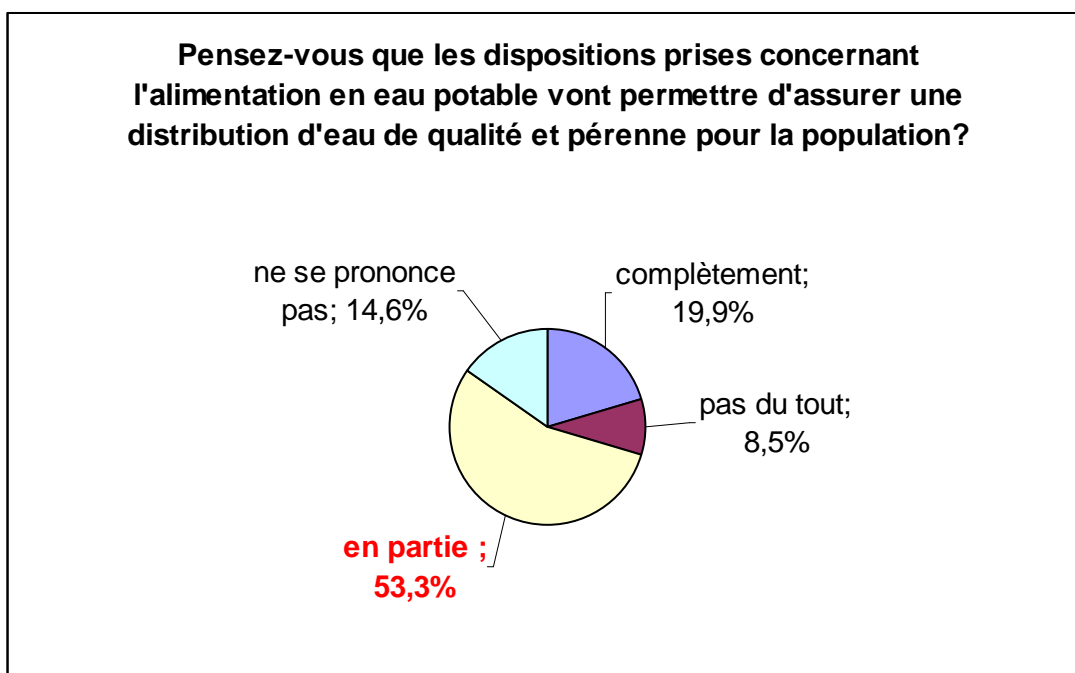


Figure 7: pensez-vous que les dispositions prises concernant l'alimentation en eau potable permettent d'assurer une distribution d'eau de qualité?

Effort financier pour supprimer les zones de stagnation d'eaux pluviales

2% des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question.

La population répond de manière équivalente (de l'ordre de 37%) « oui sans condition » et « oui mais cela dépend du coût des travaux ». Au total, environ 75% des personnes ayant répondu à ce questionnaire sont donc prêtes, mais parfois sous réserve, à accepter un engagement financier plus important pour supprimer les zones de stagnation des eaux pluviales (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

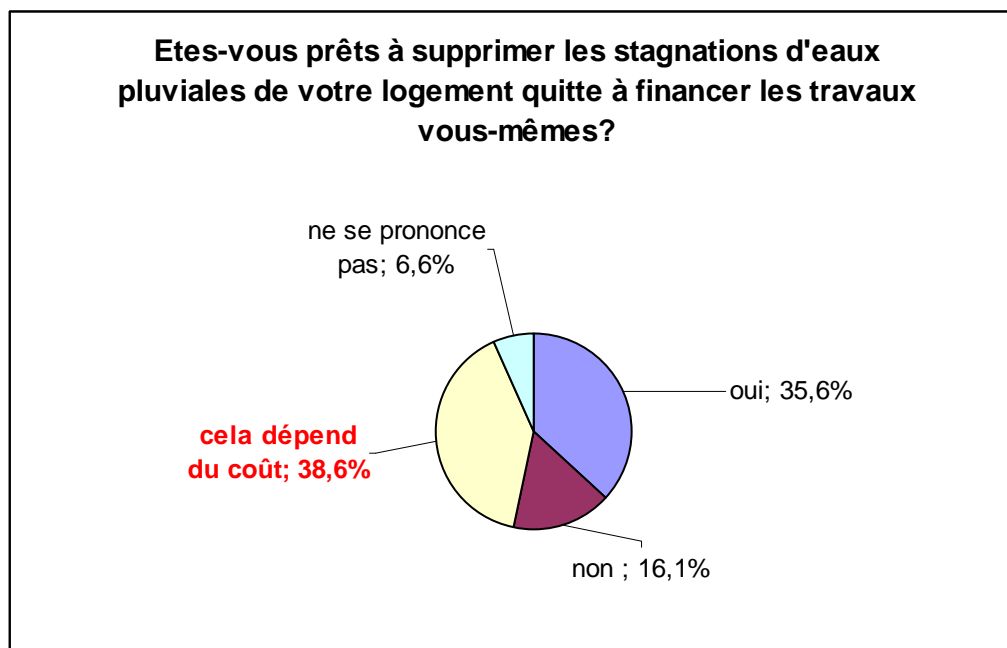


Figure 8: engagement financier pour la suppression des eaux pluviales

Activités les plus menaçantes vis-à-vis de la qualité des eaux de surface et souterraine de Guyane

Pour ce qui concerne la menace polluante vis-à-vis des eaux de surface et souterraine, l'extraction minière a été classée en première priorité à 57%. La deuxième priorité revient à l'activité spatiale puis l'agriculture, le transport fluvial et la production d'énergie en dernier lieu.

Dans ce contexte, 17% des personnes ont rempli le champ « seriez-vous prêts à encadrer plus fortement ou interdire une de ces activités ? » et 82% de ces personnes souhaitent sanctionner l'extraction aurifère, puis l'agriculture à 11% et l'activité spatiale à 5%. Moins de 2% de la population souhaite renforcer l'encadrement ou interdire le transport fluvial et la production d'énergie.

D'autres activités industrielles telles que les activités agro-alimentaires ont été évoquées sur le plan du risque qu'elles représentent pour le bon état des milieux aquatiques.

Accorder plus de moyen à la préservation de la biodiversité

Parmi la population qui a répondu à ce questionnaire, 98% ont répondu à cette question.

Les répondants sont d'accord pour accorder plus de moyens à la préservation de la biodiversité à 75.5% contre 14% qui s'y opposent et 8% qui ne se prononcent pas.

« Limiter l'extraction aurifère en lit mineur et l'interdire dans les espaces à forte valeur patrimoniale », pensez-vous que cette disposition permette de préserver les eaux de surface et les eaux souterraines de Guyane ?

Seulement 2% des personnes interrogées n'ont pas répondu à cette question.

Parmi les répondants, 46% pensent que cette disposition est nécessaire mais pas suffisante car il y a d'autres activités que l'extraction aurifère pouvant porter préjudice aux milieux aquatiques (Figure 9).

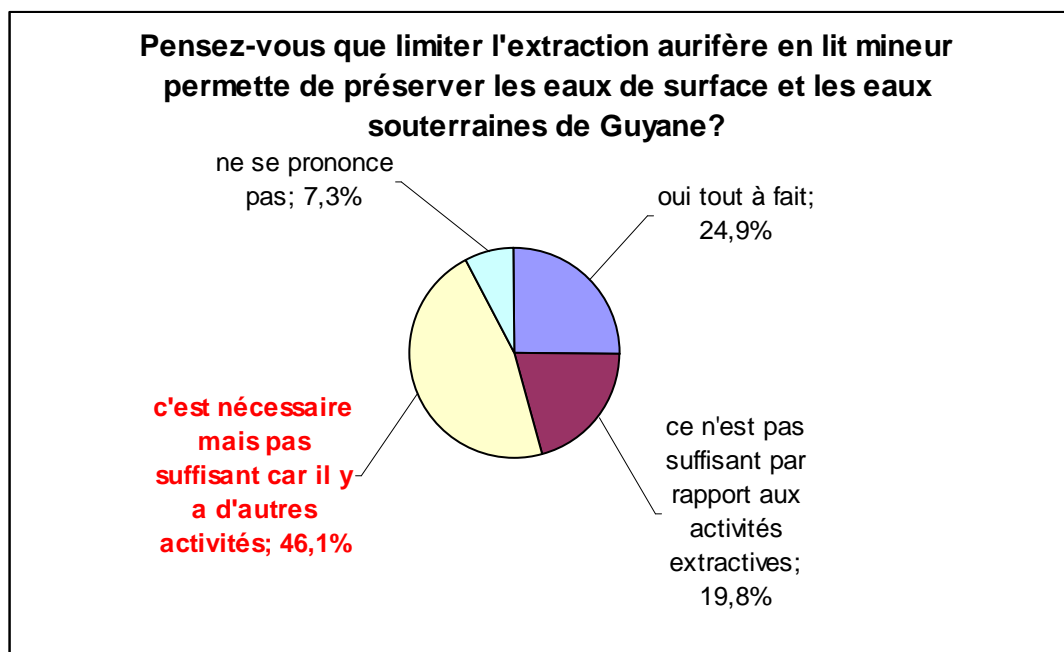


Figure 9: limitation de l'extraction aurifère et préservation des eaux de surface et souterraines

Dans les risques sanitaires liés à l'eau qui sont pris en compte dans le SDAGE, quels sont ceux qui vous paraissent prioritaires ?

Les personnes interrogées répondent en majorité (32%) que les risques qui leur paraissent prioritaires sont ceux liés au mercure. Une part équivalente (30%) de population se prononce sur les risques liés à une pollution de l'eau potable (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Ces résultats, homogènes dans l'ensemble, montrent que la population a conscience des risques multiples provenant de divers types de pollution et que le SDAGE doit œuvrer dans tous les domaines afin de réduire les risques sanitaires liés à l'eau.

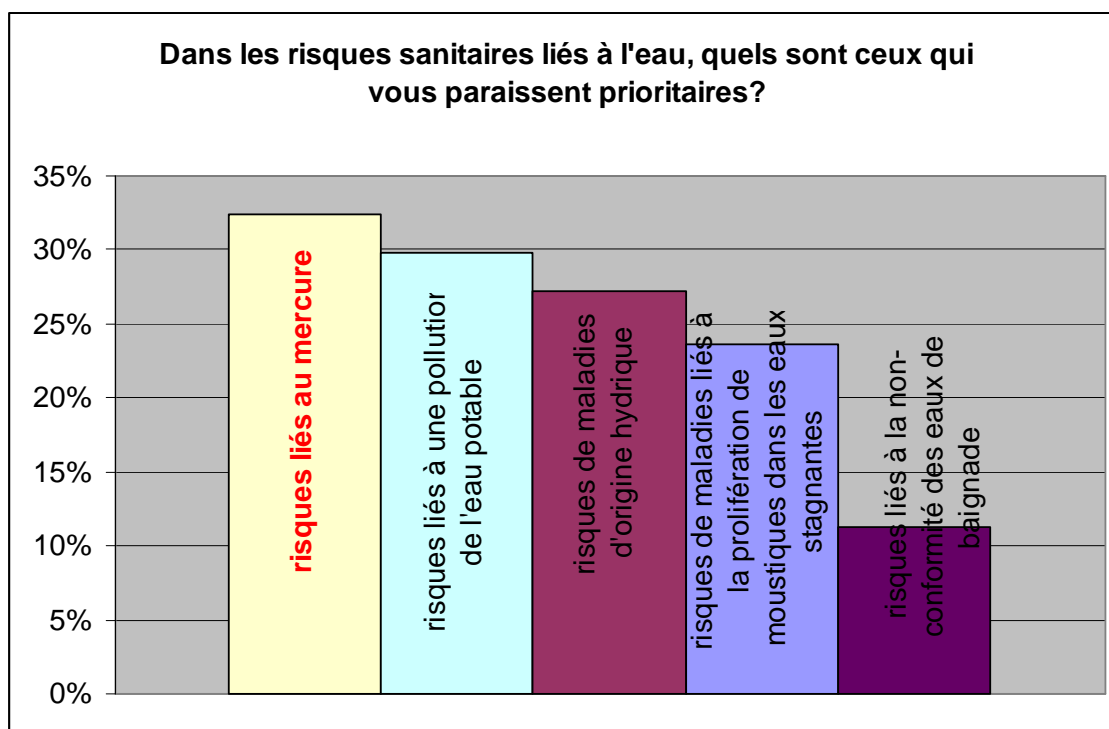


Figure 10: priorités dans les risques sanitaires liés à l'eau

Souhaitez-vous que le SDAGE soit mis en œuvre dans sa globalité quitte à payer l'eau plus cher ?

Moins de 2% des personnes interrogées ne répondent pas à cette question (Erreur ! Source du renvoi introuvable.).

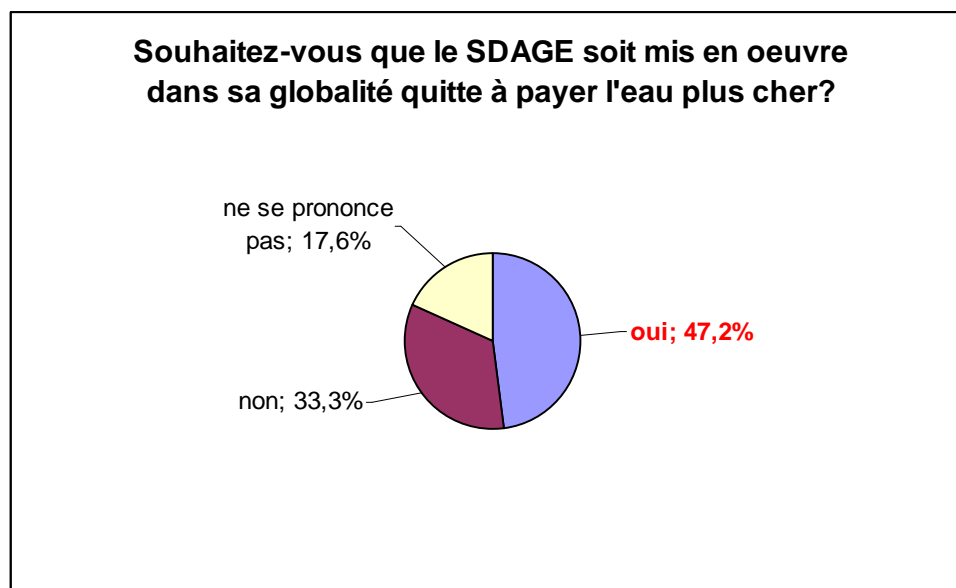


Figure 11: souhaitez-vous que le SDAGE soit mis en place dans sa globalité quitte à payer l'eau plus chère?

Parmi les 47% de personnes qui répondent oui, 22% souhaitent une augmentation de moins de 10 euros par an et 11% sont prêts à accepter une augmentation jusqu'à 40 euros par an.

Priorités de différentes orientations

Pour cette question, 3.5% des interrogés ne répondent à aucun choix, 41% font un classement des 7 thèmes et 55.5% choisissent la réponse « tous ces éléments étant liés, il est impossible de faire un choix ».

Parmi les thèmes classés, la première priorité revient à l'alimentation en eau potable pérenne et de qualité. Le tableau suivant classe les thèmes par priorité (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Première priorité	Assurer une alimentation en eau potable pérenne et de qualité
Deuxième priorité	Lutter contre l'orpaillage illégal
Troisième priorité	Se doter d'équipement en matière d'assainissement
Quatrième priorité	Lutter contre les pollutions d'origine agricole
Cinquième priorité	Améliorer la connaissance des milieux aquatiques
Sixième priorité	Lutter contre les risques sanitaires
Septième priorité	Prendre des mesures conservatoires pour la protection du milieu et des espèces

Tableau 1: classement des priorités

Quels efforts êtes-vous prêts à faire tous les jours pour contribuer à la cause de l'eau et devenir « aqua-citoyen » ?

61 % des personnes interrogées se disent prêtes à économiser l'eau tous les jours pour contribuer à la cause de l'eau.

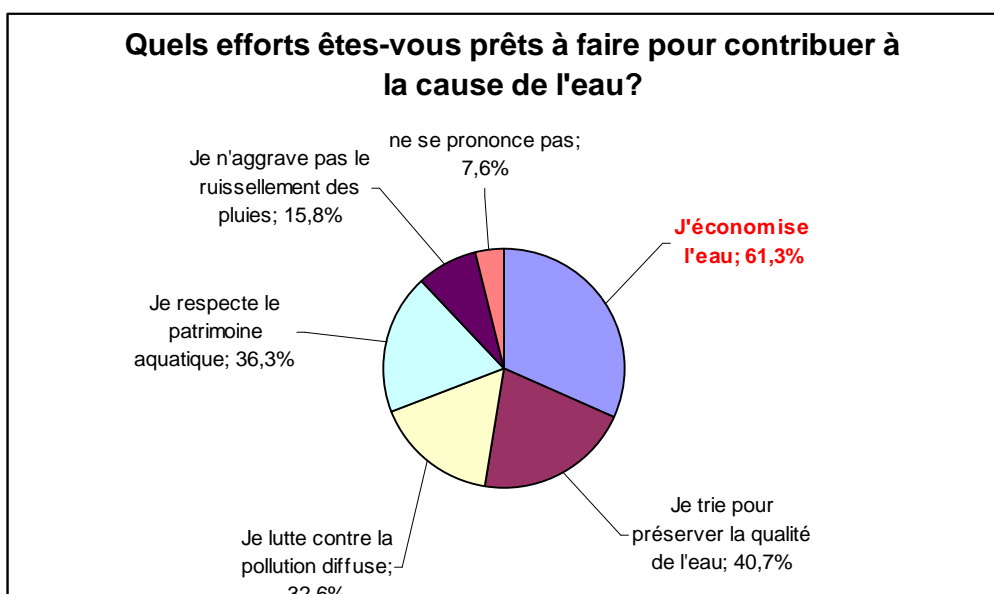


Figure 12: Quels efforts êtes-vous prêts à faire tous les jours pour contribuer à la cause de l'eau ?

Analyse des commentaires libres

A la fin du questionnaire, une rubrique « commentaires libres » était à la disposition du public. Cette rubrique a été complétée dans seulement 5,4% des cas.

Plusieurs remarques du même type apparaissent de façon récurrente, au premier rang desquelles la nécessité d'informer, d'éduquer et de sensibiliser la population sur la problématique de l'eau. Plusieurs idées sont émises : faire des campagnes de sensibilisation dans les écoles, organiser des journées thématiques.

Il apparaît, par ailleurs, un souhait de voir la législation appliquée, voire renforcée et les principes de pollueur/payeur et usager/payeur respectés. Dans ce cadre, il est souvent fait allusion à l'activité aurifère et aux problèmes de tri des déchets.

D'autre part, la complexité du questionnaire a été évoquée à plusieurs reprises. En effet, l'association Mama Bobi, en charge de la diffusion des questionnaires sur le Maroni, a rapporté que les populations ressentent les orientations du SDAGE comme trop lointaines et ont souvent coché la case « ne se prononce pas ».

Analyse détaillée

Les priorités des populations

Dans cette analyse nous retiendrons les 3 territoires les plus représentés par la consultation :

- Centre littoral : Kourou, Macouria, Montsinéry-Tonnegrande, Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Roura.
- Littoral ouest : Saint Laurent, Awala-Yalimapo, Mana, Iracoubo, Sinnamary.
- Fleuve ouest : Maripasoula, Papaïchton, Grand Santi, Apatou.

Une analyse détaillée des priorités des populations selon leurs grands territoires permet de mettre en avant les points suivants :

- les besoins en eau potable sont la priorité pour 68% des populations du fleuve Maroni contre 46% des populations du littoral centre et 50% des habitants du littoral ouest ;
- seulement 6% des populations du fleuve Maroni accordent leur première priorité à la lutte contre l'orpaillage illégal contre 26% des personnes interrogées du centre littoral ;
- les répondants du centre littoral sont 28% à donner priorité à une alimentation en eau potable pérenne et de qualité contre 9% des habitants du fleuve Maroni et 9% des habitants du littoral ouest ;
- les cadres sont la catégorie professionnelle la plus importante à avoir répondu que la pollution par les pesticides et les engrais sont leur première préoccupation (45%) ;
- la catégorie professionnelle « sans activité » a répondu à 61% que sa première préoccupation était les besoins en eau potable.

Les activités menaçantes selon la population sondée

Les activités menaçantes font partie de l'orientation pollution et déchets du SDAGE. L'analyse de la consultation donne les informations suivantes :

- l'extraction aurifère a été classée première priorité par 75% des habitants du centre littoral, 43% de la population du fleuve ouest et 62% des habitants du littoral ouest ;
- l'agriculture a été classée première priorité de façon équivalente (18% à 10%) par chacun des trois territoires cités ci-dessus ;
- le transport fluvial est la première priorité de 2,5% des habitants du centre littoral, 10% des habitants du Haut Maroni et 4% du littoral ouest ;

- 4% de la population du centre littoral a répondu que l'activité spatiale était leur première priorité, tandis que cette position concerne 10% des habitants du Haut Maroni et 30% de ceux du littoral ouest ;
- les cadres sont la catégorie professionnelle qui a répondu à 70% que l'extraction aurifère était l'activité la plus menaçante vis-à-vis de la qualité des eaux de surface et souterraines. Les employés, retraités et artisans suivent à 55% puis les étudiants et sans activité (48%) et finalement les agriculteurs sont les moins nombreux (36%).

Engagement de la population

Une grande disparité dans les résultats s'observe quant à l'effort financier à concéder pour atteindre les objectifs du SDAGE. Outre l'origine socio-professionnelle de la population, les différences sont marquées selon les territoires.

- on observe ainsi que 69% de la population du centre littoral souhaite que le SDAGE soit mis en œuvre en totalité, quitte à payer l'eau plus cher. Cette proposition concerne aussi 59% des habitants du littoral ouest mais seulement 26% des habitants du Haut Maroni ;
- on observe moins d'écart dans les résultats selon les catégories professionnelles. Néanmoins les employés et cadres restent les catégories ayant répondu le plus favorablement à une augmentation potentielle du prix de l'eau pour la mise en place globale du SDAGE (55%). Suivent les retraités, les artisans, les étudiants, les agriculteurs et en dernier lieu les « sans activité professionnelle » à 41%.

62.6. Conclusions

La deuxième consultation du public initiée dans le cadre de la révision du SDAGE a été marquée par une participation de la population nettement plus importante que lors de la première consultation. Elle permet de dégager quelques grandes lignes en termes de souhaits sur les actions prioritaires à mettre en œuvre.

« Assurer une alimentation en eau potable pérenne et de qualité pour toute la population » et « lutter contre l'orpaillage illégal » constituent les deux premières préoccupations majeures des personnes ayant répondu à ce questionnaire. Mais des propositions plus ciblées, telles la lutte contre les risques sanitaires, les pollutions agricoles, et la préservation de la biodiversité leur apparaissent également comme importantes.

Les moyens de consultation les plus souhaités lors d'une prochaine consultation sont l'intervention d'une association puis l'information par les boîtes aux lettres.

Dans l'ensemble, le plan d'actions proposé dans le cadre de la révision du SDAGE de Guyane satisfait la population guyanaise et celle-ci semble prête à faire des efforts personnels et financiers pour atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau.